

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{re}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La *Gazette autrichienne*, du 10 janvier, annonce, sous la rubrique de Saint-Petersbourg, que tout ce qui s'est passé dans cette capitale, depuis quelques jours, tout ce qui se passe dans ce moment, tout ce qu'on apprend, tout ce qu'on peut combiner, s'accorde à présager que la paix sera conclue dans quatre mois.

Le *Morning-Chronicle* publie la dépêche suivante :

« Berlin, vendredi soir.

On paraît savoir ici que la réponse de la Russie aux propositions du comte Esterhazy est loin d'être formellement négative. — Dans nos cercles diplomatiques on s'attend à une longue suite de négociations.

Le ministère prussien se montre très-ému de la menace d'un blocus général de la Baltique par les Puissances alliées. On dit qu'une partie de la mission du colonel de Mantuffel, à Vienne, serait de s'assurer si l'Autriche accorderait son appui à la Prusse, dans le cas de cette violation de neutralité. Pendant ce temps, la Prusse redouble d'efforts pour amener la Russie à accepter les conditions. — Le roi de Hollande a joint ses efforts à ceux de son parent, le roi de Prusse, pour engager le Czar à céder à la nécessité et à adopter une politique pacifique. »

Le *Times* a reçu, de son correspondant de Vienne, la dépêche télégraphique suivante, datée de jeudi soir :

« Constantinople, 4 janvier.

D'après des avis reçus de Téhéran, le ministre anglais a demandé ses passeports, par suite d'une mésintelligence personnelle avec la cour. »

On nous écrit de Berlin, à la date du 11 janvier :

« On assurait aujourd'hui que le comte de Stackelberg était arrivé ce matin même, à Vienne, avec des contre-propositions russes ; on en concluait que le théâtre des négociations diplomatiques à suivre ultérieurement, serait de nouveau transporté à Vienne. Le prince Gortschakoff est, dit-on,

chargé de la direction de ces négociations. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Marseille, samedi 12 janvier. — Le *Carmel* apporte des nouvelles de Constantinople du 3 janvier.

« Le *Journal de Constantinople* annonce que la campagne de l'armée turque en Iméritie est définitivement abandonnée pour couvrir Erzeroum. Les troupes d'Omer-Pacha commencent à arriver à Trébizonde.

« Le général Mourawieff a appelé des renforts de Goumri et fortifié Kars pour en faire la base de ses opérations au printemps prochain. Les neiges couvrent actuellement l'Arménie.

« En Crimée, de nombreuses embuscades de Cosaques sont disséminées autour des camps alliés ; mais la vigilance de ces derniers a complètement déjoué les tentatives de l'armée russe.

« Un navire de transports anglais, chargé de poudre, a sauté devant Eupatoria. Une frégate française a échoué dans la mer de Marmara, mais a été relevée par le *Labrador*.

« Deux Grecs ont été exécutés, le 29 décembre, à Smyrne. Trois autres bandits ont subi le même sort, le 1^{er} janvier.

« Des propriétaires des Principautés ont affranchi des centaines d'esclaves, sans vouloir être indemnisés par le Gouvernement.

« Le journal officiel de Perse déclare que le gouvernement persan maintiendra sa politique de neutralité.

« Le Sultan a fait cadeau à Abd-el-Kader d'un palais. » — Havas.

Londres, samedi 12 janvier. — Le *Morning-Post* contient la nouvelle suivante : « Des avis directs de Perse ne confirment pas la prise de Herat par les Persans. Ces avis ne parlent que d'un engagement qui a eu lieu entre deux factions afghanes. » — Lejollivet.

Madrid, vendredi 11 janvier. — Les Cortès ont approuvé les huit premiers articles du projet concé-

dant à la compagnie du Grand-Central, le chemin de fer de Saragosse.

Le Gouvernement a déclaré aux Cortès qu'il saurait maintenir la tranquillité générale. — Havas.

Berlin, 11 janvier.

On a reçu de Saint-Petersbourg la nouvelle que la princesse Alexandrine d'Oldenbourg a embrassé, le 6, la confession greco-russe.

Le 7, les fiançailles de la princesse avec le grand duc Nicolas ont été célébrées en grand cérémonial. Il y a eu gala à la cour, en présence de la famille impériale. (Constitutionnel.)

Vienne, 11 janvier. — L'*Ost-Deutsche-Post* annonce que M. le comte de Stackelberg est très-probablement porteur d'une lettre autographe du czar Alexandre pour l'empereur François-Joseph. Du reste, ce journal espère peu que l'on arrive à un résultat pacifique. — Lejollivet.

Berlin, samedi 12 janvier. — M. de Seebach est attendu aujourd'hui.

Le comte Benckendorff, attaché militaire à la légation de Russie à Berlin, a quitté Saint-Petersbourg jeudi, et il est attendu ici après-demain lundi. — Havas.

Berlin, 12 janvier. — Le baron de Seebach est arrivé ce matin ici, à son retour de Saint-Petersbourg pour Paris. — Havas.

Trieste, 12 janvier. — La commission pour le percement de l'isthme de Suez est arrivée à Alexandrie, de retour de son voyage d'exploration. Les résultats obtenus jusqu'ici sont favorables. La commission considère comme facile le percement de Suez à Peluse.

Les nouvelles de l'Inde annoncent que l'insurrection des Santhals est réprimée. — Havas.

« Berlin, 12 janvier. — M. Seebach, revenant de Saint-Petersbourg, est passé aujourd'hui par Berlin, se rendant à Paris. On dit qu'il est autorisé par le cabinet russe à continuer les négociations à Paris. M. de Mantuffel est attendu lundi, venant de Vienne. »

» Berlin, 12 janvier, au soir. — On assure que

FEUILLETON

LE DERNIER JOUR DE FRASCATI.

(Suite.)

Félicien, courbé par la terrible parole de M. de Vaudreuil, ressemblait à un arbrisseau touché par la foudre ; il attendait le dénouement de cette crise, l'œil fixé sur les bottes acquéuses de son humide Mentor.

— Or, Monsieur Félicien, poursuivit de Vaudreuil, voici ce que j'ai fait pour réparer votre coupable insouciance. A huit heures, ce matin, votre concierge m'a dit que vous étiez sorti. Comment sorti ! me suis-je écrié. Le concierge a poussé un soupir, et m'a tourné le dos. Hier soir, dans le fracas de voitures, des portes cochères, des sergents de ville, des gardes municipaux, j'ai perdu la moitié de l'adresse que me donnait la dame inconnue, votre créancière de cinq cents francs. Le mot *Augustin* était seul arrivé à mes oreilles, avec la finale *1*. A l'œuvre ! me suis-je dit. Et j'ai couru à la rue Neuve-Saint-Augustin ; j'ai fait subir des interrogatoires aux portiers des numéros 21, 31, 41, 51, et 61. Point de succès. Dans aucune de ces maisons, point de dame rentrée en voiture, à minuit. Figurez-vous, Félicien, que j'ai tenté les mêmes expériences, rue des Grands-Augustins, des Vieux-Augustins, des Petits-Augustins, des Augustins tout court, et quais des Grands-

Augustins et des Vieux-Augustins.

— Ah ! mon Dieu ! dit Félicien ému aux larmes, vous me fendez le cœur. Quoi ! vous avez fait toutes ces courses à pied ?

— Et comment les aurais-je faites ? je n'avais pas une pièce de cent sous pour payer un cabriolet, grâce encore à votre imprévoyance...

— Mon cher de Vaudreuil, au nom du ciel, ne m'accablez pas, vous m'arrachez l'âme.

— Voyez mes bottes, Félicien, dans quel état me les a mises aujourd'hui saint Augustin ! je rirais volontiers si je n'avais le visage gelé. Enfin, pour terminer mon histoire, j'ai découvert le domicile de l'inconnue...

— Ah ! quel bonheur !

— Ce soir, à cinq heures, comme je regagnais mon boulevard, le désespoir dans l'âme, après avoir épuisé tous les Augustins possibles, je me suis aperçu que je n'avais pas abordé le numéro 1 de la rue Neuve-Saint-Augustin. J'avais interrogé toutes les unités finales, excepté le numéro 1. Le portier m'a parfaitement accueilli, quoique je n'eusse ni parapluie, ni cabriolet : il savait toute l'histoire de sa locataire. Elle est rentrée cette nuit, m'a-t-il dit, à une heure ; elle a gagné 500 francs qu'elle a prêtés à un riche et beau jeune homme. Elle est enchantée de sa nuit ; elle n'a dit que deux mots au portier en rentrant, parce qu'elle avait hâte de dormir et de faire un rêve de cinq cents francs.

— Que dites-vous ? s'écria Félicien consterné ; est-ce que j'aurais été reconnu ?

— Non, non, calmez-vous. Au reste, il paraît, d'après mes renseignements, que votre prêteuse est d'une bonne naissance. C'est la veuve d'un colonel tué à Anvers ; elle se nomme M^{re} de Saint-Dunstan, et le malheur du temps l'a forcée de prendre une position dans les figurantes de l'Opéra, sous le nom de M^{lle} Anastasie...

A ces mots, Félicien chancela sur ces pieds ; une paleur mortelle couvrit son front.

— Une figurante de l'Opéra ! dit-il d'une voix sourdement accentuée par le désespoir. Une figurante ! oh !... li me faudra payer la dette de la reconnaissance à une pareille femme !

— Mon Dieu ! Félicien, vous vous alarmez toujours à propos de rien. Vous n'avez d'autre dette à payer que les cinq cents francs. Voici ce que vous allez faire : allez chez M^{re} de Saint-Dunstan...

— Jamais, jamais, jamais. Savez-vous bien que je me marie dans cinq jours ? A la veille de mes noces, j'irais rendre une visite à une figurante de l'Opéra ? Jamais ! jamais !

— Soyez raisonnable, Félicien, mon ami... Il faut bien pourtant...

— Il faut la payer ; je le sais, parbleu ! la chose est aisée. C'est encore un service que j'attends de vous... voici le billet. Prenez un cabriolet, allez chez cette dame

les contre-propositions de la Russie sont, en partie, identiques avec les modifications qu'aurait indiquées le baron de Seebach, et en partie basées sur des extensions données spontanément aux déclarations de la circulaire Nesselrode, du 22 décembre.

» La Russie consentirait à la concession du Delta du Danube.

» On attend ici prochainement le plénipotentiaire militaire russe, Benkendorff.

« Madrid, 12 janvier. — M. Rivero a fait une interpellation au Gouvernement, au sujet des derniers événements. L'affaire, a-t-il été répondu, est poursuivie activement par les autorités militaires.

» O'Donnell assistera lundi à la séance des Cortès. » Havas.

Le *Moniteur* a publié dernièrement un article destiné à rappeler le rôle qui appartient au Sénat sous l'empire de la Constitution de 1852. Voici les principaux passages de cet article.

« Le Sénat est, avant tout, un grand pouvoir politique et moral. Le législateur de 1852, en l'instituant, n'a pas entendu en faire l'image affaiblie d'une autre institution qui appartient à l'histoire. Il a voulu créer un corps approprié au gouvernement qu'il fondait et à notre état social tel qu'il est sorti de la révolution française. Il a donné à ce corps un rôle aussi élevé qu'important. Dans les temps réguliers et calmes, il peut suggérer toutes les grandes mesures d'utilité publique; il entend les pétitions des citoyens; il examine la situation du pays; il recherche ses besoins; il étudie les perfectionnements de son organisation; il signale les réformes utiles; il propose les améliorations réelles. Dans les temps extraordinaires, il peut, comme les anciens parlements, arrêter le pouvoir quand il s'égare; il veille au salut de la patrie, à l'intégrité du territoire, au respect du pacte national, au maintien de tous les principes et de tous les intérêts de la société.

Pour que cette part soit aussi belle dans l'opinion du pays qu'elle a été importante et privilégiée dans la volonté de l'auteur de la Constitution, le Sénat n'a qu'à se placer résolument dans l'esprit de sa haute mission. Il dépend de lui de rendre ses lois plus utiles que ne l'étaient les travaux de l'assemblée dont il occupe la place au Luxembourg. C'est d'ailleurs avec une intention calculée que la Constitution de 1852 lui a donné du temps. Le temps, c'est l'étude, c'est l'observation, c'est la réflexion, c'est l'enquête incessante de tout ce que réclament la moralisation du peuple, son bien-être, les intérêts de l'agriculture, les développements du travail et du crédit, la prospérité et la sécurité de la France. Le temps, c'est ce qui manquait aux assemblées parlementaires, ce qui manque encore et ce qui manquera toujours aux ministres, accablés de tant de soins et de responsabilité. Quelle plus grande force pouvait être donnée à une assemblée qui, ayant le droit d'initiative, a le pouvoir de faire réussir tout ce qui est vraiment utile ?

» Ainsi, pour résumer le jeu de la Constitution, l'Empereur gouverne au moyen de ses ministres. Ceux-ci ont le conseil d'Etat comme collaborateur vigilant. Le contrôle s'exerce pleinement et libéralement par le Corps-Législatif. Enfin, à côté du Gouvernement siège le Sénat : tandis que tous les autres pouvoirs et l'Empereur lui-même sont absor-

bés par les innombrables questions de chaque jour et par les soins immenses de la politique intérieure et extérieure, lui ne descend à son rôle d'observation que pour remonter ensuite à son rôle de haute protection de tous les intérêts de la société. Modérateur du Gouvernement s'il s'emporte, instigateur s'il s'endort, il exerce ainsi une influence toujours active sur sa marche; appui et conseil du Trône, il lui apporte, avec le tribut de son expérience et le résultat de ses investigations, des moyens toujours nouveaux de faire le bien et de mériter la reconnaissance du peuple. »

EXTÉRIEUR.

Une insurrection a éclaté à Montevideo le 25 novembre, et pendant quatre jours, cette malheureuse ville, déjà si souvent éprouvée par la guerre civile, a été le théâtre de scènes sanglantes. Environ quatre-vingt dix à cent personnes ont été tuées, et le nombre des blessés est infiniment plus considérable. Le 28, le gouverneur a fini par déclarer l'état de siège et l'ordre était rétabli le lendemain.

José-Maria Munoz et cent vingt-trois personnes appartenant au parti révolutionnaire, se sont embarqués pour Buenos Ayres sur le vapeur *Constitución*. Les étrangers se sont rendus aux conseils de leurs agents diplomatiques, et ont gardé pendant ces quatre jours une stricte neutralité.

Selon le dire du *Nacional*, du 4 décembre, il paraît que, la veille de l'insurrection, le 24 novembre, le gouverneur avait reçu avis d'une prochaine prise d'armes. Il n'y avait dans la capitale qu'une petite force d'artillerie et environ trente chevaux. Le gouverneur ordonna aussitôt à don Benito Larraia de se fortifier du mieux qu'il pourrait, avec cette petite troupe, dans la Préfecture de police, et il invita tous les citoyens à prêter leur concours au gouvernement. Une cinquantaine d'hommes répondirent à cette invitation.

A minuit, un groupe armé, à la tête duquel marchait José-Maria Munoz, s'empara en quelques instants du palais du gouverneur, de la caserne d'artillerie, du fort Saint-Joseph, et menaçait la ville. Le lendemain matin, tout était plongé dans l'anarchie. Vers neuf heures, le président de la république don Bustamante, s'installait de sa personne à la préfecture de police, et bientôt il fut rejoint par le général Florès, par Medina et d'autres personnages. Une députation de citoyens ne tarda pas à se présenter à la préfecture. Elle demandait que, pour éviter l'effusion du sang, un nouveau ministère de conciliation fut nommé.

Pendant ces pourparlers, des hommes armés se présentèrent aux portes, firent plusieurs décharges et mirent ainsi la vie du président dans le plus grand péril. La lutte s'engagea alors entre la troupe du Gouvernement et l'insurrection, et 40 hommes tombèrent. Dans l'après-midi les pourparlers recommencèrent. Les révolutionnaires promirent de déposer les armes le jour suivant, et le président rendit un décret qui nommait don Florentino Castellanos, premier ministre, et le général Florès commandant en chef.

Néanmoins, le 26, il y eut encore plusieurs coups de feu échangés; un homme fut tué et plusieurs

blessés. C'était le jour que les résidents français anglais et sardes avaient choisi pour célébrer par un *Te Deum* la chute de Sébastopol, et la cérémonie, qui avait attiré un grand concours, mit un instant trêve à la lutte.

Le lendemain 27, le gouvernement avait reçu des renforts. Le chargé d'affaires de France, assure-t-on, sur la prière de don Fernando Torres, sollicita vainement le gouverneur de ne pas recommencer le combat.

Enfin, le 28, les insurgés étaient refoulés et battus sur tous les points. Les ministres étrangers renouvelèrent alors leurs démarches conciliatrices. Une amnistie fut accordée et les chefs du mouvement quittaient Montevideo. Cette victoire du gouvernement paraît surtout devoir profiter aux généraux Florès et Oribe, qui deviennent en quelque sorte les tout-puissants protecteurs du président Bustamante. — E. Berry. (*Constitutionnel*.)

ESPAGNE. — L'agence Havas nous communique les détails qui suivent sur l'échauffourée qui vient de nouveau de jeter l'alarme parmi la population madrilène :

« Madrid, 8 janvier.

« L'instigateur du mouvement était un agent qui, non-seulement a insulté et menacé le capitaine au moment où il a voulu le faire rentrer dans le devoir, mais encore le général Infante, président des Cortès, et le général San Miguel, qui s'étaient empressés d'accourir pour réprimer ces désordres. Le duc de la Victoire, mandé au congrès, a donné l'assurance que la tranquillité allait être rétablie sur-le-champ; il s'est présenté lui-même devant les émeutiers, qu'il a harangués avec beaucoup d'énergie, et, bien qu'au début de sa harangue, ceux-ci se montrassent hostiles, ils ont fini par céder et ils se sont dispersés. Le général Espartero est rentré alors dans la salle des séances des Cortès; il a déclaré que l'ordre était rétabli, et il a proclamé que le Gouvernement déploierait la plus grande énergie pour châtier les coupables. Le congrès, qui s'était déclaré en permanence, s'est alors séparé. Dans la soirée, quelques mouvements de troupes ont eu lieu, mais par simple précaution.

Divers détails intéressants doivent être signalés. Le chef des mutins est un sergent de milices. Hier, dans la matinée, on a vu ce sergent entrer dans un cabaret; là, il a causé avec un inconnu, et il a apporté au corps-de-garde des Cortès des munitions et des pistolets.

Le détachement de la garde nationale de service aux Cortès était fort de cent et quelques hommes. Lorsque le sergent a levé l'étendard de la révolte, c'est à peine s'il était resté vingt-trois hommes au poste, ce qui prouve que le détachement entier n'était pas dans la confiance de ce qui allait se passer. Le sergent et tous les hommes de garde appartenaient aux bataillons de la garde nationale dits *légers*, dans lesquels ne figurent que des ouvriers, des artisans, prolétaires, et, par exception, très-peu d'hommes de consistance et de notabilité. Quelques-uns des émeutiers ont été arrêtés et livrés immédiatement aux conseils de guerre; mais on n'a pas encore pu mettre la main sur le sergent.

Toutes ces circonstances prouvent que le mouvement a été concerté entre une poignée d'hommes du détachement qui était de service, que le sergent comptait peut-être sur l'assistance du dehors qu'il n'a pas eue, et enfin que s'il y avait quelques ramifications, elles étaient d'une nature peu dangereuse.

Les détails publiés par les journaux, sur cette affaire doivent être lus avec une certaine défiance. Le mieux est de s'en tenir à la version semi-officielle consignée aujourd'hui dans la *Gazette*; la voici :

« Quelques hommes du détachement de service au congrès (en état d'ivresse, sans doute) ont troublé hier, la tranquillité publique dans les alentours du palais du congrès. Ces hommes ont poussé leur aveuglement jusqu'à tirer des coups de fusil en l'air. La nouvelle de ce désordre a alarmé les députés. Ceux d'entre eux qui sont revêtus de commandements dans la garde nationale se sont empressés de protester, au nom de leurs bataillons, de leur dévouement au gouvernement, et ils ont manifesté énergiquement l'indignation avec laquelle toute la force citoyenne apprendrait ce criminel attentat. Le désordre n'a pas dépassé l'enceinte du corps-de-garde, et il a fini là où il avait pris naissance.

Le président du conseil des ministres, malgré son indisposition, s'est rendu dans le sein des cortès, et, en quelques mots énergiques et bien sentis, il a donné l'assurance que, dans quelques instants, l'ordre allait être rétabli ou qu'il aurait lui-même cessé de vivre.

Lorsqu'il a paru devant les mutins, la plupart ont fait entendre des acclamations enthousiastes et

et comblez-la de remerciements. Je vous attends à dîner, là, dans ce café.

— Vraiment, Félicien, il faut avec vous, pousser la complaisance à l'extrême.

— Mon cher de Vaudreuil, dit Félicien affectueusement, croyez que je n'oublierai jamais les services que vous m'avez rendus. A dater de ce jour, votre maison sera la mienne; je serai votre frère, ma femme sera votre sœur. Nous vivrons en famille, loin de ce Paris turbulent. Ce jour est le dernier de votre vie orageuse. Vous méritez de jouir d'un doux repos domestique : c'est moi qui vous le donnerai, après Dieu.

— Félicien, dit de Vaudreuil, avec une émotion inaccoutumée qui surprit le bon jeune homme, mon cher Félicien, vous méritez, à votre tour, d'être heureux, et je crois que vous le serez.

Après quelques énergiques serrements de mains, ils se séparèrent. De Vaudreuil s'élança dans un cabriolet, et Félicien, assis déjà devant un guéridon du café, demanda la carte et deux couverts.

Il y eut une heure d'entr'acte qui désespéra la patience de Félicien. Il tenait à deux mains la carte du restaurant par contenance, et avait l'air de méditer sur elle comme sur un livre philosophique. Son voisin de droite fut tellement attendri de la figure sombre et larmoyante du lecteur, qu'il eut la curiosité de voir quel livre émouvant il devorait ainsi en attendant le potage : en ce moment,

Félicien secouait la tête avec mélancolie sur le paragraphe des *entremets de légumes*, et pressait fortement le manche de son couteau.

Le gargon, ennuyé d'attendre inutilement la fin de cette longue méditation, dit à Félicien :

— Monsieur a-t-il besoin de quelque chose ?

— Servez-moi ce que vous voudrez, répondit Félicien. Et il ferma brusquement la carte in-12, reliée en veau.

Tout-à-coup entre M. de Vaudreuil, la figure radiieuse et un chapeau neuf à la main.

— Il faut nous isoler, dit-il à Félicien; allons dîner au fond de la salle; il y a trop d'oreilles ici.

Dit et fait en trois secondes.

— Eh bien, demanda Félicien, avez-vous remboursé le billet ?

— Remboursé.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 12 JANVIER. — 3 p. 0/0 baisse 60 cent. — Fermé à 61 60. — 4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 90. — BOURSE DU 14 JANVIER. — 3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 62 70. — 4 1/2 p. 0/0 hausse 100 cent. — Fermé à 91.

P. GODET, propriétaire-gerant.

exprimé toute leur indignation contre les perturbateurs. La tranquillité s'est rétablie comme par enchantement, et la nouvelle de ce qui était arrivé s'étant répandue au dehors, l'unique résultat a été l'affluence de quelques curieux aux environs du palais du congrès. Tous les officiers supérieurs et autres de la garde nationale, la députation provinciale, l'ayuntamiento et les autorités civiles et militaires, se sont empressés de se mettre à la disposition du gouvernement. Le gouvernement a adopté, avec la rapidité de l'éclair, toutes les mesures de précautions exigées par l'effervescence de la population surexcitée par l'indignation contre les auteurs de cet attentat. Toute la rigueur pèsera sur les coupables.

Le conseil des ministres s'est réuni ce soir. Il a décidé, à l'unanimité, que les coupables seraient châtiés avec la plus grande vigueur.

FAITS DIVERS.

Paris, dimanche 13 janvier 1856. — Hier au soir, le boulevard des Italiens, la rue Lepelletier, le théâtre de l'Opéra, les rues Rossini et Drouot étaient illuminées comme aux plus grands jours. On sait que la célèbre académie impériale de musique donnait une représentation extraordinaire en l'honneur de nos braves soldats revenus de Crimée. La représentation, qui a été très brillante, était honorée de la présence de Leurs Majestés, des ministres, de la Cour et d'une foule de généraux. Les zouaves n'ont pas eu de peine à reconnaître que le grand Opéra avait un peu plus de ressources artistiques que leur théâtre de la Tchernia et ont applaudi de la meilleure grâce.

Après la représentation, le théâtre a été converti en quelques minutes en une splendide salle de danse pour le bal du samedi, qui a eu lieu jusqu'à 5 heures du matin avec l'entrain ordinaire. — Havas.

Hier soir, vers onze heures et demie, une scène singulière se passait dans la rue des Moulins. Un jeune Allemand, fils d'un bourgmestre des environs de Cologne, récemment arrivé à Paris, ne sachant pas un mot de français, sortait du théâtre Italien fort embarrassé pour rejoindre son hôtel, situé rue Notre-Dame-des-Victoires. Bref, il demanda aux personnes qui sortaient également du spectacle, avec une peine infinie pour se faire comprendre, le chemin qu'il devait prendre. On lui indique la rue Neuve-des-Petits-Champs comme conduisant près la Bourse.

Notre homme, au lieu de suivre la rue indiquée, dévie à droite et prend la rue des Moulins. Arrivé au milieu de cette rue, il rencontre un Monsieur qui la descendait; il l'arrête en lui criant, d'une voix de stentor et avec cet accent tudesque que l'on connaît si bien, et lui prenant le bras: *La Bourse, Mosir.*

Naturellement, passant par une rue assez mal nommée, il croit qu'on en vent à sa bourse et peut-être à sa vie; il crie *A la garde! au secours! à l'assassin!* Les sergents de ville arrivent, ils arrêtent l'Allemand stupéfait et le conduisent au poste. Là, la chose s'explique, il se fait réclamer par son maître d'hôtel et on le congédie. On dira: pourquoi ne prenait-il pas un fiacre? il y avait une raison, c'est que le fils du bourgmestre n'avait plus qu'un krendzer dans sa poche. — Havas.

Des lettres de Galatz, du 7 janvier, annoncent que du 18 au 21 décembre, un vent de nord-est furieux, a bouleversé la mer Noire. De 36 bâtiments sortis des bouches de Sulina, 26 ont péri, dont 14 piémontais, 8 grecs, 1 toscain et 3 autrichiens. Sur d'autres points, le nombre de bâtiments qui ont péri s'élève au double. Un grand nombre de matelots ont trouvé la mort dans les flots. — Havas.

Une nouvelle petite planète a été découverte à l'Observatoire impérial de Paris, hier soir, 12 janvier, par M. Chacornac. — Cet astre, dont l'éclat est comparable à celui d'une étoile de 9^e à 10^e grandeur, est situé dans la constellation de l'Ecrevisse, à quelques degrés au sud-est de la nébuleuse *Præsepe*. — Havas.

DERNIERES NOUVELLES.

Vienne, dimanche 13 janvier. — La *Correspondance autrichienne*, en annonçant l'arrivée de la réponse du cabinet de Saint-Petersbourg, annonce que cette réponse contient quelques réserves, la plupart de pure forme, mais que, néanmoins, le langage conciliant de la Russie ne doit pas faire perdre l'espoir d'un résultat favorable.

Vienne, dimanche 13 janvier. — La *Correspondance autrichienne* a annoncé que la réponse de la Russie semblait conciliante et empreinte de sentiments pacifiques; cependant cette réponse ne contient pas une adhésion suffisante aux propositions du cabinet de Vienne, qui exprimaient le der-

nier mot des Puissances alliées au sujet des garanties de la paix.

Des difficultés semblent donc s'opposer encore à faire croire que le but espéré a été atteint.

Le prince Gortschakoff a envoyé, hier, une dépêche à sa Cour, afin de lui exposer sa situation.

Londres, lundi. — « Le *Post* publie la réponse russe. La Russie rejette la 2^e clause de la première proposition: celle relative à la rectification de sa frontière avec la Turquie.

La Russie rejette la quatrième proposition, d'après laquelle le droit de présenter des conditions spéciales est réservé aux alliés.

La Russie accepte le reste, comprenant la neutralité de la mer Noire, avec quelques modifications.

La Russie propose, au lieu de laisser détruire les places fortes par les alliés, de rendre à la Porte Kars et le territoire qu'elle a pris sur la Turquie dans la dernière campagne.

Le *Post* ajoute que si la Russie ne notifie pas son acceptation pure et simple des propositions du comte Esterhazy, avant le 18 janvier, ce dernier a pour instruction de quitter Saint-Petersbourg.

Vienne, dimanche 13 janvier. — La réponse de la Russie aux propositions de paix de l'Autriche est arrivée. Après en avoir pris connaissance, le comte Buol a informé le prince Gortschakoff que la légation autrichienne entière quittera Saint-Petersbourg le 18 janvier. — Havas.

Marché de Saumur du 12 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.)	32 36	Graine de luzerne.	75
2 ^e qualité, de 74 k.	31 10	— de colza . . .	—
Seigle	20 80	— de lin	—
Orge	16	Amandes en coques	—
Avoine (entrée)	10	(l'hectolitre)	—
Fèves	16 80	— cassées (30 k.)	80
Pois blancs	23 20	Vin rouge des Cot.,	—
— rouges	23 20	compris le fût	—
— verts	—	1 ^{er} choix 1855.	120
Cire jaune (30 kil.)	160	2 ^e —	100
Huile de noix ordin.	80	3 ^e —	90
— de chevevis	65	— de Chinon	110
— de lin	65	— de Bourgueil	140
Paille hors barrière.	47	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 1855. id	75	1 ^{re} qualité 1855	150
Luzerne	70	2 ^e —	70
Graine de trèfle.	65	3 ^e —	50

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Le PARC de VERRYE, situé dans la commune de Verrye à 4 kilomètres de Saumur.

Ce parc, de la contenance de 124 hectares 37 ares 26 centiares, est divisé en 17 coupes.

Il est entouré de chemins; son exploitation est très-facile.

Les taillis sont d'une belle venue.

Il existe sur cette propriété 19 cents à 2 mille arbres-futaie, d'une valeur de plus de 25,000 francs.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (21)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE SAUCÈDE-MARQUIS.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du sept janvier mil huit cent cinquante-six, enregistré,

Le sieur Pierre Saucède-Marquis, marchand boulanger, demeurant à Saumur, quartier de la Croix-Verte,

A été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Dalloux a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Kerneis, teneur de livres à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal, (32) A. DUDOUET.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BRETON-BATAILLON.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du quatorze janvier mil huit cent cinquante-six,

Le sieur Jean Breton-Bataillon, mar-

chand, demeurant à Saumur, quartier des Ponts.

A été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Moreau-Barrier, membre de ce Tribunal, a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Kerneis, teneur de livres à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme,

Le Greffier du Tribunal, (33) A. DUDOUET.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PASQUIER-BOURDON.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du quatorze janvier mil huit cent cinquante-six,

La dame Justine Bourdon, épouse du sieur François Pasquier, pompier, elle marchande de modes, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean,

A été déclarée en état de faillite ouverte.

M. Rallet-Laporte, juge audit Tribunal, a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Kerneis, teneur de livres, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal, (34) A. DUDOUET.

VOITURE

DE SAUMUR A ANGERS,

d'Angers à Saumur,

Partant tous les jours: de Saumur à 7 heures du matin;

D'Angers à 4 heures du soir.

Trajet en 4 heures.

PRIX: 2 FR. 25 CENT.

Bureau, à Saumur, hôtel de Londres, à Angers, chez MM. BERTIN, près le Pont. (26)

Etude de M^e CESBRON, notaire à Doué.

VENTE MOBILIERE

Après décès.

Le dimanche 20 janvier 1856, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e CESBRON, notaire à Doué, à la requête de dame Jeanne Baudin, veuve du sieur Pierre Boutin, marchand de parapluies, demeurant à Doué, à la

vente aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant tant de la communauté qui a existé entre ladite dame veuve Boutin et son mari que de la succession de ce dernier.

Cette vente aura lieu en la maison où le sieur Boutin est décédé, à Doué, rue Foulon.

On paiera comptant et avant d'enchérir.

(35)

Etude de M^e BAUDRY, notaire à Varennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ,

Située commune de Saumur, à un kilomètre de cette ville.

Cette propriété d'un abord facile en toute saison; forme la partie orientale de l'île Dussol;

Elle comprend, outre les bâtiments de ferme, huit hectares d'excellente terre labourable, treize hectares de prairie, pâture et pacage et sept hectares d'oseraie en plein rapport.

Le tout est affilé d'une grande quantité d'arbres de toute sorte.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M. BINEAU, docteur médecin à Saumur; soit à M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VIN ANTI-GOUTTEUX

et ANTI-RHUMATISMAL,

(de colchique du Codex), de A. d'ANDURAN, médecin-pharmacien,

avec lequel l'auteur s'est guéri d'un rhumatisme goutteux. Ce remède,

admis à l'Exposition universelle de 1855, arrêté de suite l'accès et guérit radicalement les affections goutteuses nouvelles; dans les anciennes il en éloigne de plus en plus les accès et les rend très-bénins. — Prix

du flacon et du mémoire: 10 fr. — Dépôt chez M. PERDRIAU, ph. à Saumur. (36)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

La MAISON occupée par M^{me} GRÉARD,

rue Saint-Jean.

S'adresser à M. GALLEAU fils.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Passot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean.

PRIX DU POT: 5 FR. (386)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la

Sous-Préfecture et de la Mairie.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

**A VENDRE
OU A LOUER**

MAISON NEUVE,
Rue de la Basse-Île, appartenant à
M. Ossant.
S'adresser audit notaire. (589)

M. GRÉARD quitte son magasin de
la rue Saint-Jean pour agrandissement
de commerce en cette ville. (622)

A LOUER

Présentement

Une MAISON, sise à Vernoi, com-
posée de salle à manger, salon, vesti-
bule au milieu, cuisine; vaste cour
au nord, où sont les servitudes, close
de murs; cour au midi, grand jardin
en suite; au levant un vaste enclos
entouré de murs, chambres hautes
avec cabinets, grand grenier régnant
sur le tout; caves.

S'adresser à M^e VERNEAU, notaire à
Vernoi. (7)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,
A Saumur, rue Royale,
Présentement occupée par M. Leflet-
Guillemet, peintre.
S'adresser audit notaire. (577)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,
Une MAISON et des MAGASINS,
Occupés par M. Besnard, charpentier,
Rue de la Visitation.
S'adresser à M. GRANRY, sur les
Ponts. (680)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

PILULES DE VALLET.

Approuvées par l'Académie impériale de médecine.

Les médecins les ont adoptées depuis plus de quinze ans, pour guérir les pâ-
les couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et
lymphatiques.

AVIS. — Les tribunaux ont condamné l'usurpation qui avait été faite par quel-
ques personnes, de mon nom de Vallet pour vendre les pilules ferrugineuses
dont je suis l'inventeur, et que je prépare moi-même par des procédés qui me
sont propres.

En donnant cet avis, mon but est de garantir le public contre les contrefaçons
et les imitations qui pourraient encore exister en France et à l'étranger.

Tout consommateur devra donc s'assurer que les flacons sont scellés de mon
cachet, et que l'étiquette porte ma signature: VALLET.

Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin,
45; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châlons-sur-
Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe; HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS,
ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-
Fontaine, PELTIER, ph. (26)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et
les faire pousser en très-peu de temps.

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE

pour blanchir et adoucir le teint et ef-
facier les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE
nouvelle Pâte pour adoucir la peau et
prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE
pour faire briller les cheveux et les
rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR
à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN
ET **EAU DE VERVEINE DES INDES**

SAVONS { aux fleurs de Magnolia,
aux fleurs de Pêcher,
et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

LA RÉVALESCIERE DU BARRY

Bien bouillie et employée avec beaucoup de sucre, forme un déjeuner exquis;
quelques personnes y mettent un peu de sel, d'autres y versent quelques gouttes
de crème, pour en enlever encore la saveur. Apprêtée avec un filet de vin de Bor-
deaux ou du Rhin, c'est un manger délicieux à l'heure du goûter ou lunch; en pareil
cas, on a aussi coutume de l'employer avec un peu de cognac ou de rhum. Avec
une cuillerée de cette farine nourrissante, bouillie dans un bon bouillon ou con-
sommé, on pourrait remplacer le dîner. Le consommateur n'est d'ailleurs nul-
lement astreint à ces prescriptions littérales; il peut en régler la préparation
tout-à-fait selon son goût, en faire usage à toute heure de la journée et pour
son souper, sans avoir à craindre que ce mets d'une digestion si facile puisse
l'incommoder durant la nuit.

La Révalescière possède une vertu curative vraiment extraordinaire; et il se
passe à peine un seul jour sans qu'elle n'offre quelque exemple frappant de
cure inespérée. Ce n'est pas seulement dans des contrées lointaines, parmi des
malades inconnus, mais c'est encore dans notre propre pays, au sein de nos
villes, de nos bourgades, que ses cures merveilleuses s'opèrent sous nos yeux,
et dont quelques-unes sont signalées à l'attention publique par des personnes
de toutes classes, des particuliers, des fonctionnaires publics, des savants,
voire même des médecins éminents, avec indication du nom et du domicile
des personnes sauvées par cet inappréciable aliment.

La Révalescière est un remède excellent, agréable, facile à employer, peu
coûteux, qui ne peut jamais nuire et qui dans tous les cas est d'un effet salu-
taire, si on a soin de la faire bien bouillir, condition sur laquelle nous devons
insister. Il convient à ce sujet de lire avec attention le mode d'emploi expliqué
sur la notice qui accompagne chaque boîte.

On se procure la Révalescière aux dépôts déjà très-connus, et dans presque
toutes les pharmacies de la France.

Prix: 2 fr. — 4 fr. — 7 fr. — 16 fr. — 32 fr.

Qualité doublement concentrée: 8 fr. — 14 fr. — 32 fr. — 58 fr.,

Selon la grandeur de la boîte.

Dépôt à Saumur, chez M. C. Damicourt, ph.; à Angers, chez M. Ch.
Menière, place du Pilon; à Tours, chez M. Dugenet-Bonnebault, 11, rue
Royale; MM. Victor Suez, Roché fils, rue de la Seillerie, 35. (38)

COMPTOIR VINICOLE ET COLONIAL DE LA GIRONDE

CHOCOLAT DE L'INFANTE
FABRIQUE DE CHOCOLATS ESPAGNOLS

B. DELPUGET et SAZIAS jeune, propriétaires-gérants à Bordeaux.

Ce Chocolat se trouve seulement à Saumur, chez MM. MORIN et MAILLET,
négociants-épiciers, rue Beaurepaire, inutile de le demander ailleurs à Saumur;
l'excellence de ce produit dispense de tout éloge et de toutes réclames. (694)

MONITEUR DES CONNAISSANCES UTILES ET PRATIQUES,

Journal mensuel. — Prix: 4 fr. par an FRANCO. — Troisième année.

Le *Moniteur des Connaissances utiles* peut tenir lieu de Journaux d'Agriculture, d'Horticulture, d'Economie domestique, de Méde-
cine, d'Hygiène, de Photographie, de Sciences et d'Arts.

APERÇU DE QUELQUES-UNS DES ARTICLES PUBLIÉS EN 1854.

Académie des Sciences. — Traité sur les Abeilles, par Debeauvoys. — Par où doit
commencer le Cultivateur, par J. Bujault. — Travaux de la Société centrale d'Agriculture,
par Payen, de l'Institut. — Alcools de Betteraves. — Arbres dirigés en espaliers.
— Greffe en fente; Moyen de rejuvenir les vieux Arbres fruitiers; la Greffe en couronne;
Onguent pour les Coupes des Arbres. — Arbres à fruits. — Traité des Baux à ferme,
par le comte de Saint-Marsault. — Bière économique. — Bière à froid. — Bière de mé-
nage. — Bière salubre. — Bois, coloration et conservation. — Boisson de Barruel. —
Boisson de la Beauce. — Boisson de Sorgho. — Boisson algérienne. — Boisson de Cas-
sonnade et d'Orge. — Boisson fermentée. — Boisson de Malaga. — Boisson rafraîchis-
sante. — Boisson se rapprochant du Cidre. — Boisson se rapprochant de la Bière. —
Boisson de Seigle, d'Orge et d'Avoine. — Boisson à un sou. — Calendrier mensuel du
Cultivateur et de l'Irrigateur et de l'Horticulteur. — Traité sur les Champignons de cou-
che. — Cidres. — Electricité dans les Arts, par Dumas, de l'Institut. — Encre inoxi-
dable. — Fromages anglais. — Lune rousse, par François Arago. — Médecine domes-
tique. — Melons, nouvelle culture sous cloches, sur buttes et sur couchés, système
Loysel. — Merveilles de la Science moderne. — Moyettes, par Payen, de l'Institut. —
Pain économique, par Payen, de l'Institut. — Photographie. — Piquette de Pommes et
de Poires. — Piquette de Vin. — Pisciculture. — Substances alimentaires. — Rapport
de la Commission de la Maladie de la Vigne, adressé à M. le Ministre de l'Agriculture
par V^o Rendu, inspecteur de l'Agriculture. — Vin d'Aromate. — Vin pur de Betteraves.
— Vin de Bouleau. — Vin de Caramel. — Vin de Cerises. — Vin de Coings. — Vins

factices pendant l'hiver. — Vin de Fruiton. — Vin de Gingembre. — Vin de Mûres. —
Vin d'Orge. — Vin de pommes de terre. — Vin de Prunes. — Vin de Réglisse. — Vin
de Sucre brut. — Vin de Sureau. — Vin acide. — Vin malade. — Traité sur les Vins.
— Vinaigre, etc.

APERÇU DE QUELQUES-UNS DES ARTICLES PUBLIÉS EN 1855.

Agriculture: Moyen de reconnaître la falsification des engrais. — Manière d'élever les
Volailles. — Ensemencement d'un Champ en Sarrasin et en Colza. — Quelle est la meil-
leure race bovine? — Moyen facile d'apprendre à distinguer diverses espèces de terrains.
— Alcool de Betterave. — Vaches laitières. — Acclimatation d'Animaux. — Législation
usuelle. — Fabrication du Fromage. — Vers à soie. — Mémoire sur la Conservation
des Bois, par Boucherie. — Horticulture: Planches d'Asperges qui durent trente ans.
— Voulez-vous que tout l'été votre Jardin soit couvert de Fleurs? semez ceci. — Em-
ploi de la Colle forte comme engrais et pour l'arrosage des Plantes. — Destruction des
Fourmis noires et des insectes nuisibles à l'Horticulture. — Arts et procédés pour con-
server pendant l'hiver, en pleine terre, les plantes de serre tempérée. — Manuel d'Hor-
ticulture des Dames. — Pour avoir des Fleurs dans les appartements pendant l'hiver. —
Liste des meilleurs Arbres fruitiers à cultiver en espaliers. — Apiculture. — Piscicul-
ture. — Art d'élever les Sangsues. — Substances alimentaires: la Panification à bon
marché. — Hygiène. — Boissons économiques. — Liqueurs. — Bière. — Vinaigre. —
Vin. — Recettes de Famille. — Médecine des Familles. — Médecine vétérinaire. — In-
ventions. — Industrie métallurgique. — Photographie. — Académie des Sciences. —
Exposition universelle. — Teinturerie. — Mélanges, etc.

Le *MONITEUR DES CONNAISSANCES UTILES* continuera, pendant l'année 1856, la publication du *Traité complet d'industrie manufacturière*, qui expose les procé-
dés en usage pour préparer les objets nécessaires à la nourriture, au logement, à l'habillement, au bien-être de l'homme, d'après les découvertes de FRÉMY,
FRANCOEUR, PAYEN, PELOUZE, etc., et des articles sur l'Agriculture, l'Horticulture, les Recettes utiles, les Inventions, etc., etc. — Nous pouvons dire que
pas une idée utile ne se produira en France et à l'Étranger sans qu'elle ne soit aussitôt signalée aux lecteurs de notre journal.

Le prix de l'Abonnement pour l'année 1856 est de 4 fr. Comme il ne reste qu'un petit nombre d'exemplaires des années 1854 et 1855, elles se vendent en-
semble ou séparément 5 fr. l'année.

On s'abonne, à dater du 1^{er} janvier 1856, en envoyant à l'adresse de M. FAYRE, directeur, un mandat de 4 fr. par la poste, au Bureau, rue Pavée-Saint-André-
des-Arts, 8, Paris. (00)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur sousigné,